

En résumé

Carte Blanche est un espace (le hall de la médiathèque Alexandre Vialatte) et un créneau de temps (le 2^e samedi du mois de 9h à 12h) dans lequel **les participants ont la liberté d'organiser un événement** : spectacle, performance artistique, rencontres, échanges de savoir, débat ou prise de parole autour d'un sujet... En cas de fermeture de la médiathèque l'événement est reporté au 3^e samedi.

Cette animation peut durer jusqu'à 3h maximum, de 9h à 12h, démontage inclus. Le montage pourra avoir lieu de 8h30 à 9h le même jour. **Une seule animation est possible par date.**

Pour organiser un projet à Carte Blanche, **il est nécessaire de s'inscrire**, de préférence, via le formulaire [disponible en ligne](#) ou en s'adressant au personnel de la médiathèque, **au moins deux semaines à l'avance**. Les animations proposées ne seront pas jugées, sélectionnées ou validées ; cependant, elles pourront être annulées par l'équipe des bibliothécaires si elles ne respectent pas la présente charte.

Conditions pour l'organisation d'un projet

Le but de Carte Blanche est de faire participer les habitants, d'inventer une nouvelle forme d'action culturelle et de valoriser des pratiques bénévoles. Toutes les idées sont les bienvenues, en particulier si elles ont un rapport avec la culture, la lecture, les pratiques artistiques et l'échange de savoirs.

Carte Blanche n'est pas destinée :

à organiser des événements privés (fête de famille, réunion de travail...) à promouvoir une entreprise, un service ou un produit

à promouvoir une religion, un parti politique, un syndicat, un mouvement sectaire

à remplacer les structures existantes telles que Université Populaire, Utopiades ou salles municipales

à accueillir un rendez-vous régulier (permanence d'une association, cours hebdomadaire...)

à diffuser des contenus à caractère sexuellement explicites ou promouvant la violence, la haine et toutes formes de discrimination, ou ne respectant pas le droit d'auteur

à des échanges commerciaux ou d'argent, quels qu'ils soient

Par conséquent, les règles suivantes sont à respecter pour l'organisation d'un projet Carte Blanche :

Gratuit et inclusif :

L'événement proposé doit être gratuit et ouvert à tous, sans nécessité d'être adhérent d'une association par exemple. Il doit être inclusif, toute personne doit pouvoir assister ou participer à

l'événement. Par exemple, une réunion de travail ou l'AG d'une association ne sont pas inclusives. Un spectacle, une réunion ouverte, un débat, une initiation, sont des activités inclusives.

Aucun échange d'argent ne pourra avoir lieu dans le cadre d'un projet Carte Blanche. La participation à Carte Blanche n'est pas une prestation, et la médiathèque ne rémunérera aucun participant. L'organisateur ne pourra pas demander une participation financière à son projet, ni vendre un produit ou un service, ni demander une cotisation à une association, dans l'enceinte de la médiathèque. Il pourra cependant faire la promotion de ses prochains événements, accrocher des affiches et disposer des flyers.

Un seul événement :

Afin d'assurer la diversité des animations, un même événement, proposé par un même organisateur, ne peut pas être proposé plusieurs fois dans une même saison (de octobre à juin).

Une seule animation est possible par date, elle dure 3h maximum, de 9 à 12h. Un événement peut être co-organisé par plusieurs organisateurs.

Organisateurs non autorisés :

L'organisateur ne peut pas être un parti politique, un syndicat ou une entreprise. Une prise de parole politique officielle, portée par un parti politique quel qu'il soit, discours, réunion de militants ou autre, ne pourra être acceptée.

Auto-gestion et respect de chacun :

Les organisateurs doivent s'assurer du bon déroulement de leur animation, en lien avec les bibliothécaires. Le lieu et les personnes s'y trouvant doivent être respectées.

Matériel & pratique

Les projets de Carte Blanche se déroulent dans le hall d'entrée de la médiathèque. L'équipe de la médiathèque met à disposition le matériel suivant :

- tables
- chaises
- tableau blanc et feutres
- ordinateur portable avec connexion Internet
- grilles d'exposition
- accès aux prises électriques
- matériel de ménage

Pour tout autre requête, l'organisateur devra préciser ses besoins lors de l'inscription. L'équipe de la médiathèque essaiera de les satisfaire dans la mesure de ses possibilités.

A noter qu'il n'est pas possible d'installer des logiciels ou de modifier la configuration de l'ordinateur.

A 12h, l'espace doit être restitué dans le même état qu'il a été emprunté : l'organisateur doit apporter ce qu'il estime nécessaire pour respecter la propreté des lieux (papier journal, bâches pour couvrir le sol...) et prévoir dans le temps qui lui est imparti le rangement et l'éventuel nettoyage du lieu.